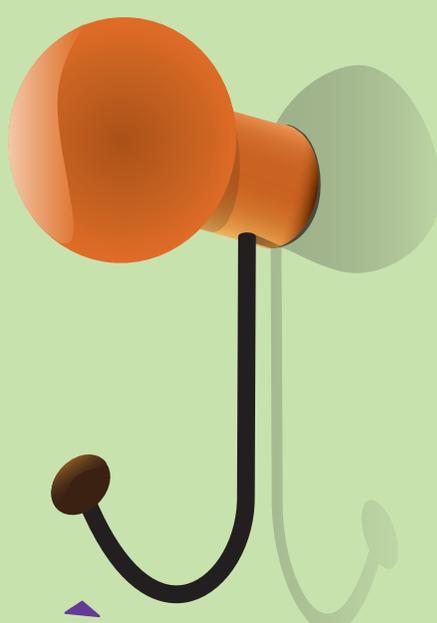


L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BRUXELLES

UN DÉFI MAJEUR



Ulysse
David
Lisa
Charles



Ibrahim
Maëlle
Kenza
Liam
Martin

Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/etudes-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

La plupart des parents d'enfants de moins de 3 ans doivent chercher une place dans un milieu d'accueil, que ce soit une crèche ou une gardienne à domicile. Or, la Fédération Wallonie-Bruxelles est en situation de pénurie de places d'accueil. On trouve moins de trois places pour dix enfants de 0 à 2 ans et demi.¹ A Bruxelles, en 2004, plus du tiers de ces enfants sont gardés à domicile, une situation pas toujours confortable pour les parents.

Pourquoi est-il si difficile pour les parents de trouver une place dans les milieux d'accueil de la région de Bruxelles-Capitale ?

A Bruxelles, deux institutions sont responsables de l'accueil de la petite enfance : l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Kind & Gezin, relevant de la Vlaamse Gemeenschap. Il existe différents types d'accueil subventionnés ou non par l'ONE² : les milieux d'accueil collectifs³ et l'accueil au domicile des accueillantes⁴.

Lors du Conseil Européen de Barcelone de mars 2002, le taux de couverture⁵ idéal a été fixé à 33% pour tous les Etats-membres à l'horizon 2010. Entre les milieux d'accueil de l'ONE et de Kind & Gezin, la Région de Bruxelles-Capitale compte 16.424 places d'accueil en 2011, pour un total de 52.254 enfants de moins de trois ans. Le taux de couverture est donc estimé à 31,43%, chiffre inférieur à l'objectif européen.⁶

¹ SERVICE ÉTUDES DE LA LIGUE DES FAMILLES, *L'accueil des 0/3 ans. Qui va garder mon tout-petit ?*, dans *Le Ligueur*, n° 17, septembre 2012, p. 22.

² OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, *Types de milieux d'accueil 0-3 ans +*, <http://www.one.be/index.php?id=accueil-de-l-enfant>, consulté le 15 septembre 2012. <http://www.one.be/index.php?id=accueil-de-l-enfant>.

³ Il s'agit des crèches, du préguardiennat et des maisons communales d'accueil de l'enfance pour l'accueil subventionné et des maisons d'enfants et des haltes-accueil pour l'accueil non subventionné.

⁴ Il s'agit des services d'accueillants conventionnés (subventionnés) et des accueillants autonomes (non subventionnés).

⁵ Le taux de couverture exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de places disponibles et le nombre total d'enfants susceptibles d'être accueillis.

⁶ SITE DE CHARLES PICQUE, Dossier de presse du 18/07/2012 de Charles Picqué, p. 4, www.picque.be, consulté le 15 septembre. (www.picque.be).

Quelles sont les raisons de cette difficulté à trouver une place d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans ? Après une brève explication de l'importance de la commune à l'égard de la politique de la petite enfance, nous verrons quelles en sont les causes principales suivies des plans d'action précédents et actuels entrepris pour tenter de résoudre le problème.

I. LA COMMUNE : UN ACTEUR ESSENTIEL

Concernant la politique de la petite enfance et de la jeunesse, la commune, niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, est l'acteur essentiel. Certaines communes sont plus dynamiques que d'autres. Il existe en effet de grandes disparités dans l'offre de places de crèches entre les communes. Le taux de couverture varie de 13,59% (Molenbeek-Saint-Jean) à 60,32% (Auderghem).⁷

En Région bruxelloise, avec l'essor démographique, le nombre d'enfants entre 0 et 3 ans va augmenter de plus de 18,6% entre 2008 et 2020, c'est-à-dire, en 12 ans, il y aura près de 9.000 enfants de plus. Les élus des communes doivent donc prendre conscience de l'importance de créer de nouvelles places pour l'accueil de la petite enfance. De plus, investir dans ce secteur, c'est aussi « soutenir l'emploi des parents, l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté infantile, l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement des enfants »⁸.

Idéalement, le rôle de la commune est d'informer les parents, d'évaluer les besoins, de soutenir les milieux d'accueil, de coordonner les acteurs et d'initier la création de nouveaux milieux d'accueil. Néanmoins, la commune n'est pas seule dans la décision de création de places d'accueil sur son territoire. L'Office de la Naissance et de l'Enfant (ONE) joue un rôle décisionnel dans l'octroi d'autorisation, l'agrément et la plupart des subsides d'un milieu d'accueil. Il faut aussi que la création des places d'accueil soit conforme aux plans de programmation adoptés par le ministre de l'Enfance.

⁷ SITE DE CHARLES PICQUE, Dossier de presse du 18/07/2012 de Charles Picqué, p. 4, www.picque.be, consulté le 15 septembre 2012. (www.picque.be).

⁸ SERVICE ETUDES DE LA LIGUE DES FAMILLES, *L'accueil des 0/3 ans. Qui va garder mon tout-petit ?*, dans *Le Ligueur*, n° 17, septembre 2012, p. 22.

II. LES CAUSES

L'impact de l'essor démographique pour l'accueil de la petite enfance à Bruxelles est un des facteurs principaux du manque de places dans les milieux d'accueil. Depuis 2002, la population bruxelloise connaît un accroissement soutenu : elle va augmenter de 14,7% entre 2008 et 2020 et elle va aussi rajeunir. Les enfants de moins de 3 ans ne sont donc pas en reste : nous pouvons nous attendre en 2020 à une population de 57.615 enfants de 0 à 3 ans ; aujourd'hui, la Région bruxelloise en compte 52.254.⁹ L'augmentation de cette partie de la population va donc accroître la demande en places d'accueil à laquelle l'offre va devoir s'adapter. Or, selon une enquête de la Ligue des Familles, encore 73% des parents aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles ont des difficultés à trouver une place d'accueil pour leurs enfants.¹⁰

De plus, ces enfants ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire de Bruxelles. La plus grande concentration des moins de trois ans se situe dans la zone du croissant pauvre, c'est-à-dire la zone où les populations les plus pauvres économiquement se concentrent.¹¹ Par contre, les familles étant moins nombreuses dans certains quartiers tels que la Grand Place, le Sablon ou encore Uccle et Auderghem, la demande d'accueil est moindre. Ce qui signifie que certaines communes ont davantage de difficultés à contenter la demande des parents en termes de places dans les milieux d'accueil.

Outre ce manque de places, le prix demandé peut être parfois rebutant, surtout pour les familles monoparentales. Dans les milieux d'accueil agréés par l'ONE, les prix sont fixés selon les revenus des parents. En 2012, ces prix peuvent varier entre 2,26€ et 31,92€ par journée complète.¹² Néanmoins, les

⁹ VOOGT F, *Places de crèches en manque de subsides*, dans *Le Soir*, vendredi 13/07/2012, p. 6.

¹⁰ SERVICE ETUDES DE LA LIGUE DES FAMILLES, *L'accueil de la petite enfance*, dans *Le Ligueur*, n° 7, mars 2012.

¹¹ Il s'agit de l'intérieur du Pentagone, à l'ouest de la jonction nord-midi plus les Marolles ; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean ; au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal ; au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest (GILLET C., *Analyse de l'offre et des besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers bruxellois sur base du Monitoring des quartiers*, dans COCOF, *Les cahiers de l'Observatoire de l'Enfant « Grandir à Bruxelles »*, n° 23, hiver 2009-2010, p. 23).

¹² OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, <http://www.one.belindex.php?id=milieux-d-accueil-0-3ans-et-plus>, consulté le 15 septembre 2012.

crèches et les gardiennes non subventionnées sont libres d'appliquer les tarifs qu'elles souhaitent. A Bruxelles, cela peut grimper jusqu'à 850€ par mois !

Enfin, les besoins diffèrent d'une famille à l'autre. Beaucoup ont besoin d'une garde régulière, entre trois et cinq jours par semaine mais d'autres ont besoin d'une garde le temps d'un stage, d'une après-midi. De plus, il y a une demande de plus en plus importante pour une garde des enfants avant 7h, après 18h et le week-end. Peu d'établissement ont des plages d'ouverture aussi élargies. Cela est dû au fait que les milieux d'accueil de l'ONE sont subventionnés au prorata du nombre d'enfants accueillis et non pas selon les plages horaires d'ouverture. Seule l'institution de sécurité sociale « Fonds d'équipement et de services collectifs (FESC) » subventionne ces élargissements d'ouverture des plages horaires. Cependant, la suppression de ce fonds et le transfert de ses moyens aux communautés a été prévue par la récente réforme de l'État selon des modalités qui restent encore à définir.¹³

III. LES PLANS D'ACTION

Le problème de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles ne date pas d'aujourd'hui, cela fait déjà plusieurs années qu'il se pose. Quels sont les plans d'action mis en œuvre précédemment pour tenter de résoudre ce problème ?

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les plans Cigogne I et II ont été inaugurés respectivement en 2003 et 2005, leur but étant de développer l'offre d'accueil des enfants de 0 à 3 ans de manière à atteindre le taux de couverture de 33% fixé par l'Union européenne.

Le premier plan Cigogne, instauré par le ministre de l'Enfance Jean-Marc Nollet en 2003, avait pour objectif la création de 10.000 places à l'horizon 2010. Seulement 1.164 places ont été créées entre 2003 et 2004 : il y a donc du progrès mais celui-ci est trop lent.

¹³ DUBOIS A., *La défédéralisation du FESC, s.l., 2007* (http://www.cere.asbl.be/IMG/pdf/defederalisation_fesc_sept07.pdf).

Avec le changement de gouvernement, le deuxième plan Cigogne voit le jour en juillet 2005 grâce à la nouvelle ministre de l'Enfance Catherine Fonck. L'objectif est là encore la création de 8.000 nouvelles places de qualité sur 5 ans. Pour ce deuxième volet du plan Cigogne, le Gouvernement et l'ONE ont décidé de donner la priorité à la création d'un grand nombre de places subventionnées (80%) afin de rendre l'accueil des enfants accessible à tous, la participation financière étant fonction de leurs revenus. Concrètement, les objectifs pour 2008-2009 étaient la création de 1.700 places pour les milieux d'accueil collectifs subventionnés (crèches et maisons communales d'accueil de l'enfance) : l'offre d'environ 600 places à créer en synergie avec les employeurs et les milieux d'accueil (plan SEMA¹⁴) ; plus de 620 nouvelles places pour le secteur des accueillantes d'enfants conventionnées ; et enfin, la promotion des milieux d'accueil non subventionnés. Bien entendu, ces nouvelles places étaient à répartir entre la Wallonie et Bruxelles.¹⁵

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, un Plan Crèches a été mis en œuvre en 2007 à l'initiative de son Ministre-Président Charles Picqué. Comme le plan Cigogne, son objectif a été de créer de nouvelles places d'accueil. L'intervention régionale a surtout porté sur l'infrastructure et sur l'octroi de postes ACS. D'ailleurs, l'octroi de subsides directs aux communes a été un élément clé du Plan Crèches.

La législature 2004-2009 procède donc à des avancées majeures concernant la petite enfance et les familles. Concrètement, avec l'élaboration du plan Cigogne II, on observe déjà une augmentation de 25% de l'offre d'accueil globale : au total, 10.025 places ont été créées à la fin 2010. Néanmoins, les résultats des deux plans Cigogne de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas été suffisants pour satisfaire toutes les demandes.

Quant au Plan Crèches, grâce aux diverses actions réalisées, le taux de couverture a évolué positivement, surtout durant la dernière législature (2004-2009). Bruxelles est passée d'un taux de 27% en 1995 à un taux de 31,7% en

¹⁴ Le plan « Synergies Employeurs – Milieux d'accueil » a pour objectif d'établir un partenariat d'une durée minimale de deux ans avec des employeurs de la région pour créer ensemble de nouvelles places d'accueil des 0-3 ans (<http://www.one.be/index.php?id=synergie-employeur-mil-d-accueil>)

¹⁵ OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE, <http://www.one.be/index.php?id=tout-savoir-sur-le-plan-cigogne>, consulté le 15 septembre 2012.

2009.¹⁶ Néanmoins, ce plan d'action a été suspendu en 2011 vu l'introduction d'un recours à la Cour Constitutionnelle en 2010 de l'arrêté « Infrastructure-crèches » par l'ASBL « Vlaams Komitee voor Brussel », appuyée par le Gouvernement flamand. L'arrêté permettait l'octroi de subsides par la Région aux communes afin de financer l'ouverture de places de crèches. L'ASBL a donc introduit ce recours dans la crainte de voir la Région empiéter sur des compétences communautaires et a eu gain de cause en décembre 2011.

IV. ET AUJOURD'HUI, QU'EN EST-IL ?

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Ministre de l'Enfance, Jean-Marc Nollet, de retour aux affaires suite aux nouvelles élections régionales de 2009, met en route le Plan Cigogne III dont l'objectif est de créer, en dix ans, 16 000 nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, dont 13.000 subventionnées directement. Néanmoins, le déblocage de subsides de fonctionnement, permettant l'ouverture de nouvelles places de crèches dans le cadre du Plan Cigogne 3, se fait attendre.¹⁷

Au niveau régional, un nouveau Plan Crèches a été approuvé par le Gouvernement bruxellois le 12 juillet 2012. Son objectif est l'accomplissement de 73 projets de création ou d'agrandissement de structures d'accueil d'enfants entre 0 et 3 ans, soit 1.934 places d'ici 2015, ce qui signifie une augmentation de 11,7%. Le nouveau plan accordera surtout son soutien aux communes dont le taux de couverture est le plus faible (Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek...).

Concrètement, six millions d'euros par an seront octroyés par la Région aux Commissions Communautaires afin de les appuyer dans leur investissement dans le secteur de la petite enfance. Ces subsides seront donc destinés prioritairement aux pouvoirs publics mais ils seront aussi ouverts aux structures associatives. Ils soutiendront notamment les initiatives de milieux d'accueil multifonctionnels. Trois critères guideront les choix d'investissements : un

¹⁶ SITE DE CHARLES PICQUE, Dossier de presse du 18/07/2012 de Charles Picqué, p. 1, www.picque.be ; consulté le 15 septembre 2012. (www.picque.be).

¹⁷ VOOGT F, Places de crèches en manque de subsides, dans *Le Soir*, vendredi 13/07/2012, p. 6.

taux de couverture communal inférieur à la moyenne régionale, la faiblesse de la contribution financière des parents et la sécurité des structures d'accueil.

Dans la lignée du Plan Crèches, le Ministre-Président Charles Picqué propose la création d'un Observatoire Régional de la Petite Enfance dans le but de maintenir une vision régionale de l'accueil de la petite enfance. En effet, à Bruxelles, plusieurs « institutions » se partagent ce secteur : les crèches de l'ONE relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les crèches Kind & Gezin relevant de la Vlaamse Gemeenschap, et des politiques menées au niveau régional. On décèle alors le manque d'une structure pour coordonner ces politiques sur le territoire bruxellois. D'où l'intérêt de la création d'une ASBL composée de l'ensemble des acteurs actifs dans le domaine de la petite enfance à Bruxelles : l'Observatoire Régional de la Petite Enfance.¹⁸

¹⁸ SITE DE CHARLES PICQUE, Dossier de presse du 18/07/2012 de Charles Picqué, p. 6, www.picque.be, consulté le 15 septembre 2012. (www.picque.be).

CONCLUSION

La difficulté à laquelle les parents sont confrontés lors de la recherche d'une place d'accueil pour leur enfant de moins de 3 ans découle d'une évolution de la demande (horaires plus flexibles, essor démographique) et de l'inadéquation de l'offre à y répondre. Des progrès peuvent tout de même être constatés grâce aux divers plans d'action entrepris ces dernières années mais ils ne sont pas suffisants pour répondre au problème dans son entièreté. En outre, les perspectives démographiques ne font que renforcer la nécessité de créer des places d'accueil supplémentaires pour les jeunes enfants, dont le nombre devrait augmenter sensiblement à Bruxelles dans les prochaines années.

Les enjeux du développement des crèches sont multiples. Offrir des places en suffisance, c'est donner davantage de possibilités d'emploi aux parents et notamment aux femmes. Au-delà des opportunités financières qui en résultent pour les familles, cet accès au monde du travail reste un vecteur d'intégration sociale de première importance. En outre, disposer de places d'accueil proches et adaptées en termes d'horaires permet aux familles de réduire les contraintes de mobilité et les difficultés d'organisation liées à la pénurie actuelle. Il est donc question d'une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie privée et, en définitive, d'augmentation de la qualité de vie des familles. Enfin, la crèche reste une phase importante de sociabilisation dans le développement des enfants. Dans cette optique, il importe de poursuivre les objectifs quantitatifs de création de places dans les crèches mais également de renforcer la qualité de l'accueil en matière d'accessibilité financière, de flexibilité d'horaires et de répartition équilibrée dans l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

- FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES et FGTB WALLONE, *Une place d'accueil pour chaque enfant, c'est un droit !*, Bruxelles, 2010.
- GILLET C., *Analyse de l'offre et des besoins d'accueil de la petite enfance à l'échelle des quartiers bruxellois sur base du Monitoring des quartiers*, dans COCOF, *Les cahiers de l'Observatoire de l'Enfant « Grandir à Bruxelles »*, n° 23, hiver 2009-2010, p. 22-27.
- IBSA, *Essor démographique et milieux d'accueil pour la petite enfance : l'apport du Monitoring des Quartiers*, dans ISBA, *Baromètre conjoncturel de la région de Bruxelles-Capitale*, n° 15, janvier 2010, p. 36-58.
- SERVICE ETUDES DE LA LIGUE DES FAMILLES, *L'accueil de la petite enfance*, dans *Le Ligeur*, n° 7, mars 2012.
- SERVICE ETUDES DE LA LIGUE DES FAMILLES, *L'accueil des 0/3 ans. Qui va garder mon tout-petit ?*, dans *Le Ligeur*, n° 17, septembre 2012, p. 22-23.
- VOOGT F., *Places de crèches en manque de subsides*, dans *Le Soir*, vendredi 13/07/2012, p. 6.

SITOGRAFIE

- *Dossier de presse 18/07/2012 de Charles Picqué*, mäj 27/09/2012 (www.picque.be).
- DUBOIS A., *La défédéralisation du FESC, s.l., 2007* (http://www.cere.asbl.be/IMG/pdf/defederalisation_fesc_sept07.pdf).
- IBSA, *Monitoring des quartiers*, mäj 2011 (<http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/>).
- FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, *Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse*, mäj 2012 (http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=oejaj_accueil).
- ONE, *Office de la Naissance et de l'Enfance*, mäj 2010 (www.one.be).

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À BRUXELLES

- REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Vivre à Bruxelles. Accueil de la petite enfance*, māj 2012 (<http://www.brussels.irisnet.be/vivre-a-bruxelles/famille-et-vie-privee/enfance/accueil-de-la-petite-enfance>).
- REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Vivre à Bruxelles. Enfance*, māj 2012 (<http://www.bruxelles.irisnet.be/vivre-a-bruxelles/famille-et-vie-privee/enfance>).

Auteure : Marie-Cerise Fivet
Novembre 2012

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be